

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la
réalisation d'une étude d'impact
Article R.122-3 du Code de l'Environnement**

Autoroute A10 - Extension du parking poids lourds de l'aire de service de Sainte Maure de
Touraine - Commune de Saint-Epain (37)

Maître d'ouvrage :



réseau COFIROUTE

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

17/12/2013

Dossier complet le

17/12/2013

N° d'enregistrement

F-024-13-C-0112

1. Intitulé du projet

Extension du parking poids lourds de l'aire de service de Sainte-Maure-de-Touraine, sur l'autoroute A10, commune de Saint-Epain, département d'Indre-et-Loire.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6) Infrastructures routières b) Modification ou extension non substantielle d'autoroute et voies rapides, y compris échangeurs	Extension de 55 places de stationnement poids lourds.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Dans le cadre du Contrat de Plan n°3 conclu avec l'Etat, Cofiroute s'est engagée à poursuivre l'amélioration de l'offre de stationnement pour les transporteurs routiers. Ce Contrat de Plan a fait l'objet du 16ème avenant au Contrat de Concession de Cofiroute, approuvé par décret le 23 décembre 2011. L'article 3.2.1 du Contrat précise que Cofiroute doit créer 320 places de stationnement pour les poids-lourds.

Le présent formulaire concerne le projet d'extension du parking poids lourds de l'aire de service de Sainte-Maure-de-Touraine, située sur l'autoroute A10 dans le sens Paris - Province, au point kilométrique 233.

Le projet d'extension se fait par le Nord, en ajoutant une aire supplémentaire dans la continuité du schéma de circulation existant.

La nouvelle plate-forme s'insère dans un espace agricole, en prairie pâturée.

L'acquisition de cette nouvelle parcelle est en cours.

4.2 Objectifs du projet

Améliorer l'offre de stationnement et le stockage des poids lourds en temps de crise hivernale.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux se réalisent en site propre sans perturber le fonctionnement du parking existant.
Les engins de chantier accéderont par le parking existant.
L'équilibre des déblais-remblais est optimisé pour limiter les matériaux d'apport en remblais.
Les matériaux d'apport seront de préférence amenés d'une carrière à proximité du chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking sera dédié aux poids lourds.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Décision ministérielle approuvant le dossier synoptique des aires annexes de l'autoroute A10.
Dossier loi sur l'eau.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale	1,9 ha
Nombre de places actuelles	91 places
Nombre de places futures	146 places
Surface supplémentaire imperméabilisée	12 000 m ²
Espace enherbé	2 200 m ²
Bassin d'assainissement et fossés	2 100 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Aire de service de Sainte-Maure-
de-Touraine
Commune de Saint-Epain,
département d'Indre-et-Loire (37)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 47 ° 10 ' 05 " 54 Lat. 00 ° 37 ' 53 " 89

Point d'arrivée : Long. 47 ° 10 ' 05 " 50 Lat. 00 ° 37 ' 50 " 13

Communes traversées :

Saint-Epain

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? Autoroute A10 mise en service le 09/07/1974

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Prairie pâturée

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Saint-Epain est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 20 décembre 2005.

Les parcelles autour de l'aire de service sont classées en zone « NC ». Ce zonage permet les constructions et installations liées et compatibles à l'exploitation autoroutière.

Saint-Epain appartient à la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine. Cette intercommunalité a validé le 29 novembre 2012 son Projet de territoire durable communautaire.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à 2 km environ : ZNIEFF de type II, vallée de Courtineau, n°240009682.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PNR le plus proche est celui de Loire-Anjou-Touraine, FR8000032 situé à 4 km environ.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit dans l'Environnement (Indre-et-Loire) a été approuvé le 29 Avril 2013 par arrêté préfectoral.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux captages d'eau potable sont situées à Saint-Epain (les Chatillons et Gros Buisson). Ils sont distants d'environ 7 km du projet.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est localisé à environ 9,5 km à l'Est du site Natura 2000 n°FR2400541 "Complexe forestier de Chinon, landes du Ruchard" (SIC) et environ 15 km à l'ouest du site Natura 2000 n°FR2410022 "Champeigne" (ZPS).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'équilibre des déblais-remblais est optimisé pour limiter les matériaux d'apport en remblais.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux d'apport seront de préférence amenés d'une carrière à proximité du chantier.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cofiroute a réalisé en 2011-2012 une expertise faune-flore sur le site afin d'évaluer les impacts du projet. La flore et faune sont représentées par des espèces très abondantes dans les environs immédiats de la zone d'emprise, ainsi qu'en région Centre. L'aménagement sur cet habitat (prairie pâturée) n'aura aucun impact significatif sur les populations locales et les équilibres écologiques. Aucun amphibien n'a été observé au niveau des fossés présents. Le fossé en limite Nord présente quelques potentialités mais limitées par ses berges abruptes.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de l'éloignement du projet avec les deux sites Natura 2000, des habitats qui le constituent et des espèces qui le fréquentent (aucun d'entre eux n'étant considéré comme d'intérêt communautaire), aucune incidence du projet sur le réseau Natura 2000 situé à proximité n'est à attendre.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se développe sur une prairie pâturée. Son emprise est d'environ 1,9 ha.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque sismique : niveau faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les habitations les plus proches sont situées à 550 m environ. L'extension de parking n'a pas d'impact sonore perceptible sur ces habitations.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'extension du parking sera éclairée.</p> <p>L'éclairage sera assuré par des candélabres, avec un flux de lumière dirigé vers le bas.</p> <p>Le niveau d'éclairage du projet d'extension sera identique à celui de l'aire actuelle.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va créer une nouvelle surface imperméabilisée. Les eaux issues du ruissellement de la plate-forme seront prises en charge par un système d'assainissement complet puis dirigées vers un bassin de rétention.</p> <p>L'exutoire sera un talweg sec.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le service archéologie de la DRAC a été consulté. Un diagnostic archéologique a été prescrit. Il sera réalisé dès que les emprises auront été acquises par Cofiroute.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les emprises sont constituées par une prairie pâturée.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se développe sur un terrain agricole en prairie pâturée accolé à l'aire actuelle.

Une étude faune-flore complète a été menée sur les futures emprises au cours du cycle biologique 2011 - 2012. Aucune sensibilité floristique ou faunistique n'a été relevée sur le site du projet ni aux abords hormis un fossé autoroutier qui présente des potentialités pour un site d'accueil des amphibiens (aucun individu n'a été recensé).

Du fait de l'éloignement des premières habitations, il n'y aura aucun impact acoustique pour les riverains. Au regard de la nature du projet et des précisions qui seront apportées dans le dossier d'incidence sur l'eau et les milieux aquatiques, notamment vis à vis du fossé autoroutier (site potentiel pour les amphibiens), nous estimons que le projet d'extension du parking poids lourds pourrait être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Rueil. Malmaison

le,

16/12/2013

Signature

L. Bouachey

Annexes obligatoires

Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe 2 : Plan de situation

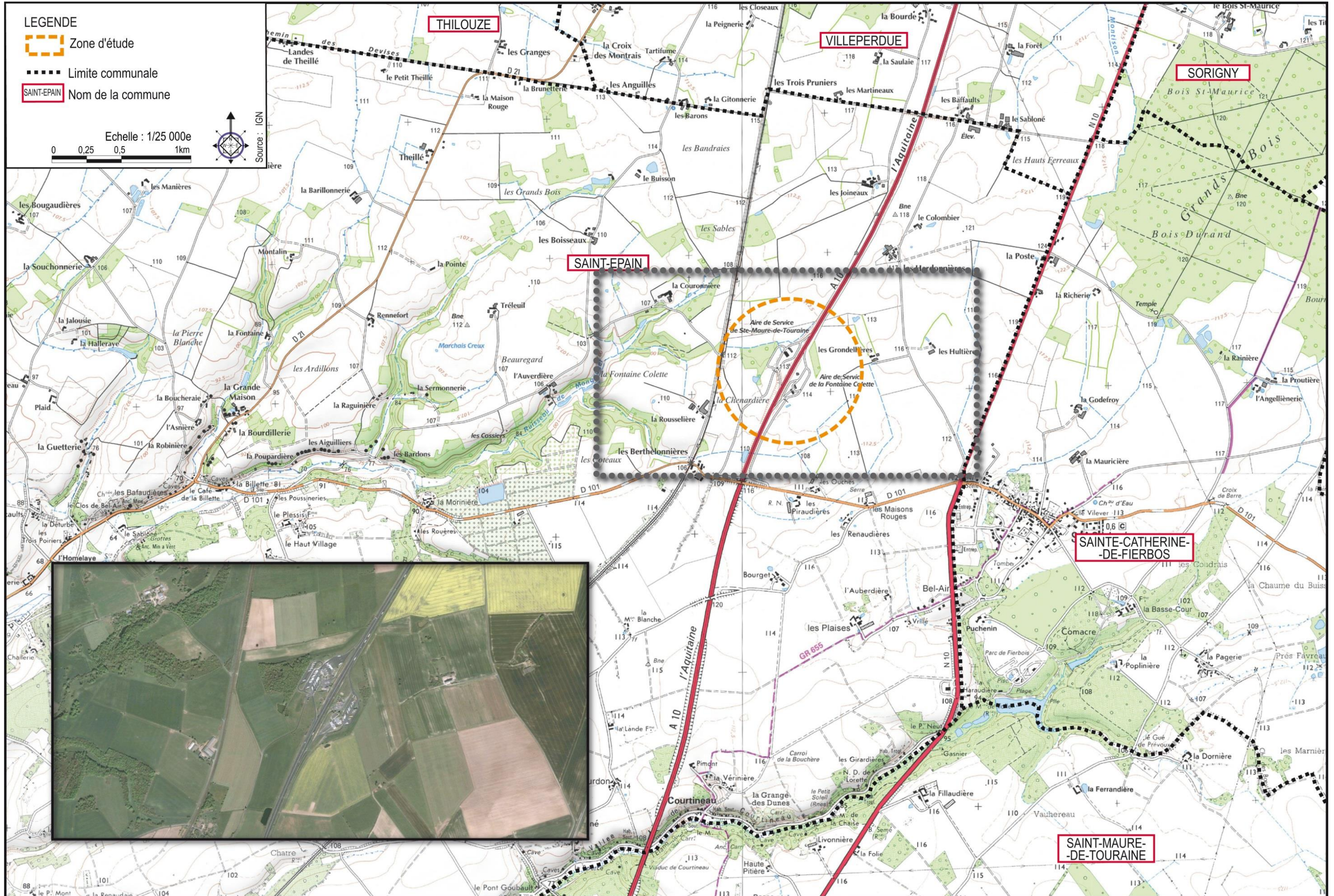
Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

Annexe 4 : Plan général des travaux

Annexe 5 : Plan des abords

Annexe 2

Plan de situation



Annexe 3

Photographies de la zone d'implantation

Demande d'examen au cas par cas

Annexe 3 : Photographies (prise de vue du 03/07/2013)



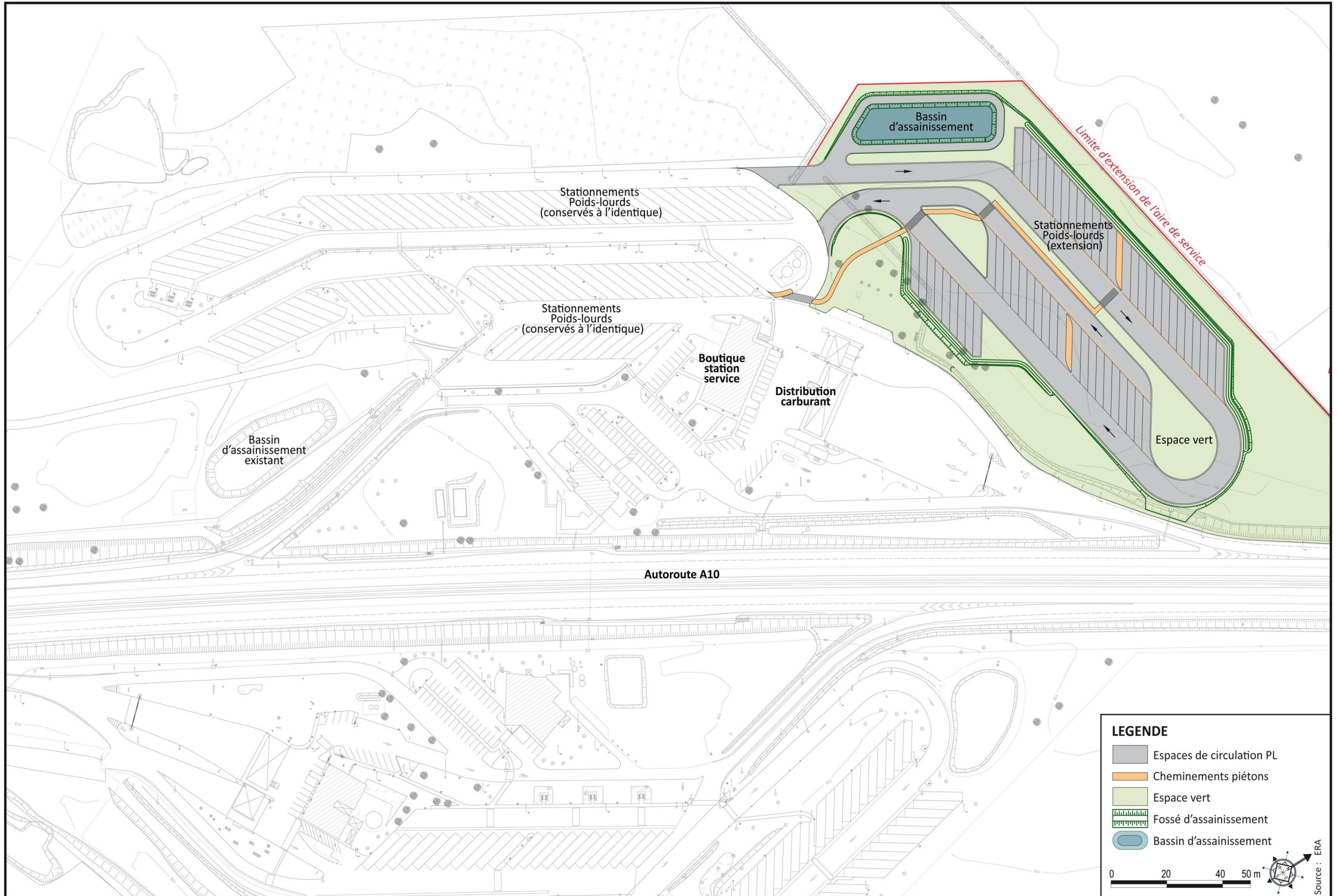
Echelle 1/1250 (en A3)
0 20 40 50 m



Source : ERA

Annexe 4






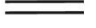
Plan général des travaux



Annexe 5

Plan des abords

LEGENDE

-  Zone d'étude
-  Limite communale
-  Nom de la commune
-  Autoroute A10
-  Route départementale
-  Voie communale

Echelle : 1/10 000e
0 100 200 400 m

